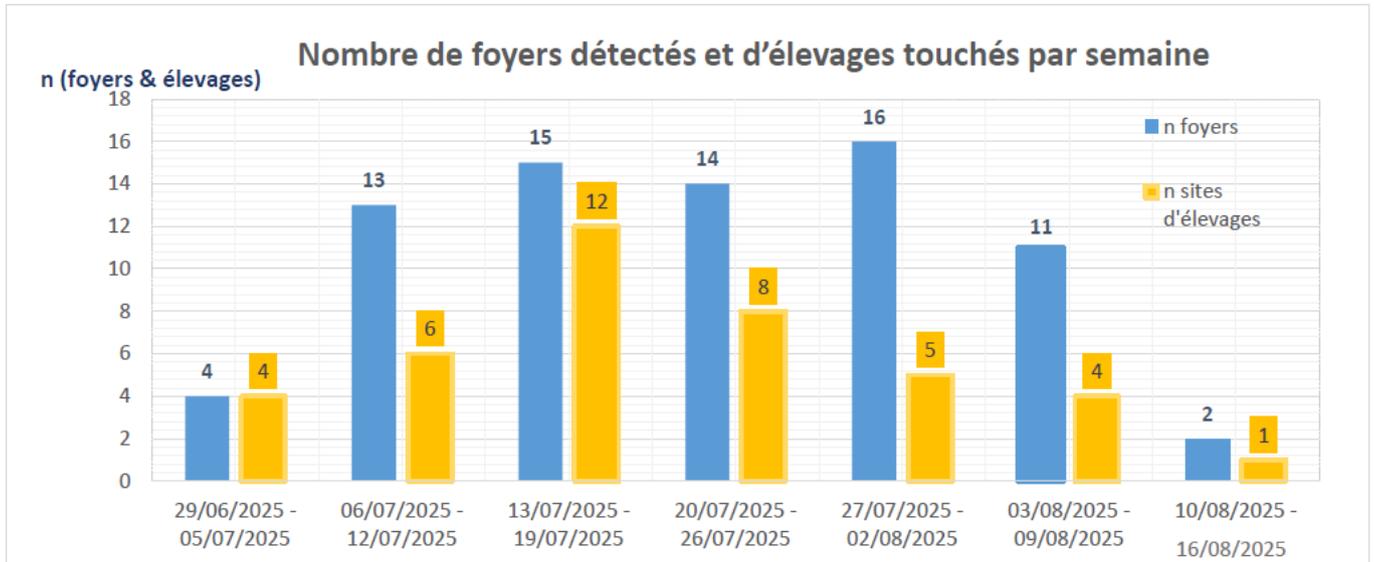


## Note d'info GDS France – 19/08/2025

### Dermatose Nodulaire Contagieuse

**Situation épidémiologique :** On dénombre un total de 75 foyers de DNC, dont 31 dans le département de la Savoie et 44 dans le département de la Haute-Savoie. Ces foyers concernent 40 sites d'élevage. Il n'y a pas d'évolution de la zone réglementée. Le dernier foyer date de jeudi 14/08 en fin d'après-midi.

**Figure 1 : Evolution hebdomadaire du nombre de foyer de DNC et du nombre d'élevages<sup>1</sup> touchés depuis le 29/06/2025**



Chiffres finalisés pour la semaine du 10/08 au 16/08. En l'absence de foyer confirmé le 17/08 et 18/08, la nouvelle semaine ne figure pas encore dans l'histogramme.

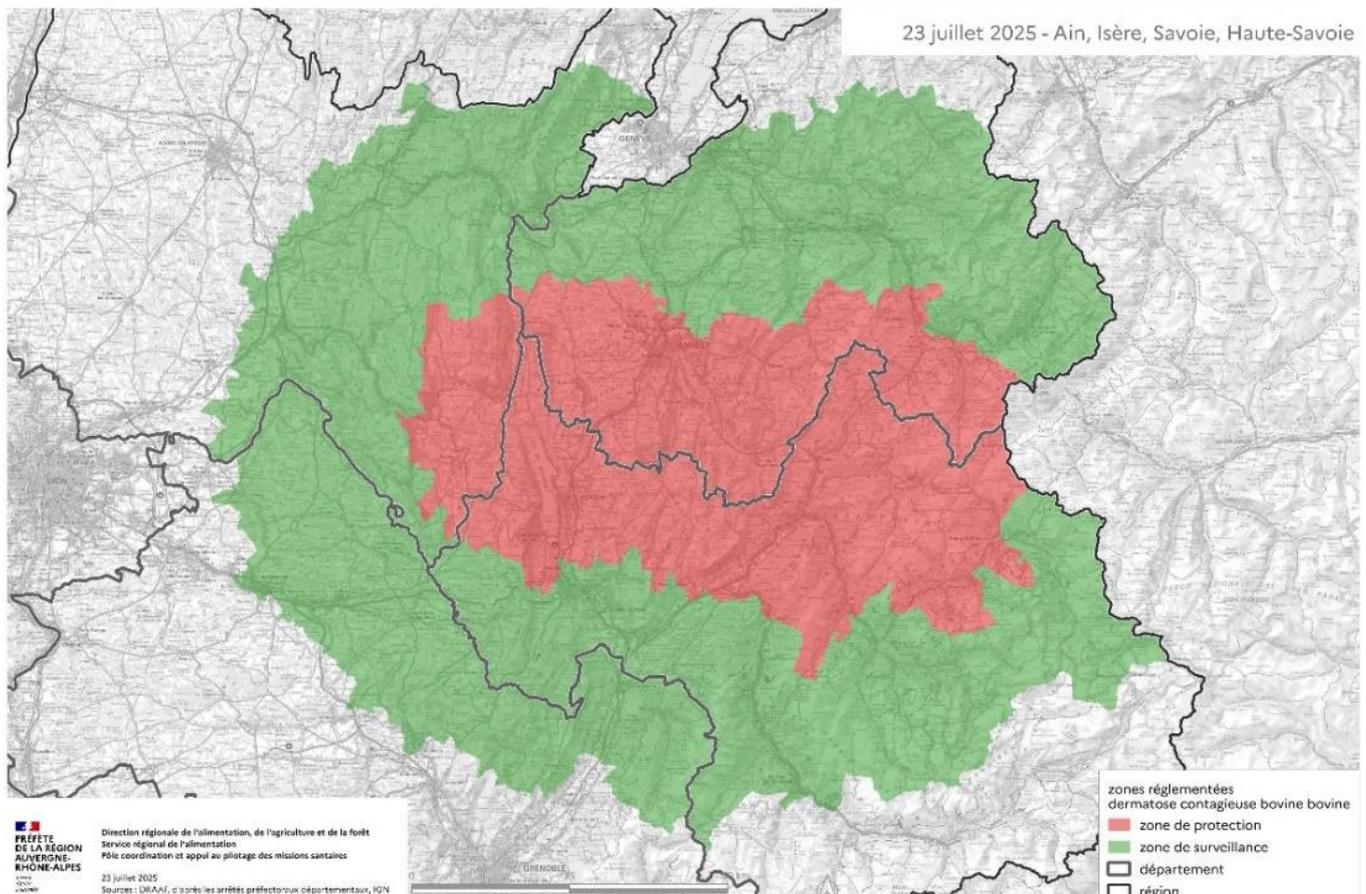
Les chiffres remontés font état d'un **taux de vaccination dans la zone vaccinale dépassant les 70% des bovins concernés.**

Pour assurer le soutien des éleveurs ayant connu un dépeuplement, l'État a mis en place le versement d'un premier acompte. Plus de 1,2 million d'euros ont d'ores et déjà été versés.

La liste des communes en zone réglementée est disponible sur :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>

#### ZONES REGLEMENTEES SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE



**Mouvements** : l'instruction technique autorisant une première série de mouvements dérogatoires au sein de la zone réglementée est disponible au lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-525>

**Communication** : Le site internet du ministère de l'agriculture (<https://agriculture.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-dermatose-nodulaire-contagieuse-dnc>) a été largement renforcé ces derniers jours avec plusieurs rubriques importantes mises à jour dont :

- Point de situation et questions/réponses
- Dossier de presse
- Kit de communication avec plusieurs vidéos et vignettes publiées sur les réseaux sociaux du ministère : à voir la dernière vidéo (dépeuplement) et les dernières vignettes (indemnisation en foyer)